REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
Circonscription de VIRE

COMMUNE LES MONTS D'AUNAY
ARRÊTÉ MUNICIPAL

Arrêté N° MA-ART-2020-005

OBJET : Arrêté de circulation, empiètement sur chaussée rue du 11 novembre

Le Maire des Monts d'Aunay,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2212-1 et 2, L2213-1 à 3 ;
Vu le Code de la Voirie Routière ;
Vu le Code de la Route ;
Vu le Code Pénal et notamment son article R610-5 ;
Considérant la demande d'arrêté de circulation présentée par l'entreprise ENGIE INEO Normandie, domiciliée à Bretteville l'Orgueilleuse, pour des travaux de raccordement au réseau gaz de l'habitation située au 2 rue du 11 novembre entre le 13 et le 23 janvier.

ARRÊTE

Article 1 : L'entreprise ENGIE INEO Normandie est autorisée à empiéter sur la chaussée devant le 2 rue du 11 novembre entre le 13 et le 23 janvier.

Article 2 : L'entreprise est chargée de la mise en place de la signalisation règlementaire.

Article 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
- Monsieur le Chef de brigade de gendarmerie des Monts d'Aunay,
- L'Agent Surveillant de la Voie Publique,
- L'entreprise ENGIE INEO Normandie,

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait aux Monts d'Aunay, le 9 janvier 2020.

Pour extrait certifié conforme
le Maire, M. Pierre LEFEVRE

MAIRIE DE LES MONTS D'AUNAY (Calvados)